

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 95 (1969)

Heft: 25

Artikel: École polytechnique fédérale de Lausanne: Département de génie civil: 3e cycle d'études

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-70259>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE DE LAUSANNE

DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL

3^e cycle d'études

En 1970, pour la première fois, le Département de génie civil de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, organise un ensemble de cours de 3^e cycle. Les expériences qui seront ainsi acquises permettront, par la suite, dans le cadre d'une coordination avec l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, d'établir un programme plus complet.

D'une manière générale, ces enseignements de 3^e cycle ont pour buts essentiels :

- a) de compléter les connaissances acquises au cours des études antérieures en s'attachant plus particulièrement à l'examen approfondi de chapitres de l'une ou l'autre des disciplines de l'ingénieur civil ;
- b) de mettre à la disposition des futurs chercheurs, en vue d'application, les connaissances fondamentales actuelles ;
- c) d'exposer des méthodes particulières susceptibles d'être utilisées dans la recherche ou dans l'étude de problèmes spéciaux ;
- d) de présenter les notions de base des branches non techniques dont l'ingénieur peut avoir besoin dans sa pratique ou pour élargir l'horizon de ses connaissances.

Ces cours s'adressent ainsi à tous ceux qui désirent compléter leurs connaissances techniques et scientifiques d'une manière méthodique ; ils seront donnés sous la forme de cours combinés avec des séminaires et des séances d'exercices exigeant des participants un travail personnel important et régulier.

Organisation des cours

Les enseignements prévus pour 1970 qui débuteront en janvier prochain, seront répartis sur trois trimestres selon le programme annexé et comprendront par semaine :

- a) pendant le trimestre d'hiver, du 12 janvier au 14 mars 1970 : 10 heures de cours
- b) pendant le trimestre d'été du 20 avril au 4 juillet 1970 : 14 heures de cours
- c) pendant le trimestre d'automne, du 26 octobre au 19 décembre 1970 : 8 heures de cours

PROGRAMME DES COURS DU 3^e CYCLE ANNÉE 1970

Les cours sont répartis sur trois périodes :

1. Hiver : 12 janvier au 14 mars 1970, 9 semaines
 2. Eté : 20 avril au 4 juillet 1970, 11 semaines
 3. Automne : 26 octobre au 19 décembre 1970, 8 semaines
- Selon les heures hebdomadaires ci-dessous.

Professeurs	Hiver	Eté	Automne	Matières	Total heures
Prof. <i>Badoux</i>		3	2	1. Stabilité des constructions	49
M. <i>Ensner</i> , ingénieur		3		4. Auscultation des ouvrages	33
Prof. <i>Panchaud</i>	2	2		5. Effets dynamiques et tremblements de terre	40
Prof. <i>Badoux</i>	2			19. Calcul par éléments finis	18
Prof. <i>Schnitzler</i>	2		2	23. Application de l'élasticité au génie civil	34
Prof. <i>Daxelhofer</i>	2			9. Les bétons spéciaux	18
Prof. <i>Burger</i>		2	2	14. Hydrologie et hydrogéologie	38
D ^r <i>Baumgartner</i> , chargé de cours	2	2	2	17. Economie des transports	40
Prof. <i>Genton</i>		2		18. Informatique dans les transports	38
Heures hebdomadaires	10	14	8		308

Ces cours seront donnés par des professeurs de l'Ecole polytechnique fédérale et par des spécialistes des disciplines enseignées.

L'horaire hebdomadaire prévoit que les cours auront lieu soit au début soit en fin de journée.

L'ensemble des cours n'est pas obligatoire et l'on peut se limiter à ne suivre que quelques uns d'entre eux, ne s'astreignant alors qu'à présenter les exercices correspondants. Cependant, les candidats à un certificat final, consacrant leur formation de 3^e cycle, devront suivre un programme d'ensemble, établi d'entente avec le professeur délégué du Département du génie civil ; ils auront également à subir, à cet effet, en fin d'études, des épreuves sur les disciplines qu'ils auront ainsi choisies. La durée de préparation à ce certificat pourra s'étendre sur deux ans ou plus, selon le temps disponible de chaque candidat et le programme d'ensemble admis.

Bien que ces cours soient ouverts à tous les ingénieurs diplômés de l'une des Ecoles polytechniques fédérales ou en possession d'un diplôme jugé équivalent, ils s'adressent plus particulièrement à ceux qui s'intéressent aux problèmes des sciences techniques avancées exigeant de solides connaissances de base. Il est conseillé à ceux qui n'ont pas atteint une moyenne de 7,5 au diplôme de faire, au préalable, deux ans de pratique avant d'y participer.

Une taxe d'inscription trimestrielle est perçue selon les modalités suivantes :

pour un cours hebdomadaire,	
par trimestre :	Fr. 100.—
pour chaque cours supplémentaire :	Fr. 50.—

Les personnes déployant leur activité professionnelle au sein de l'une des Ecoles polytechniques fédérales sont exonérées des taxes d'inscription.

Les demandes d'inscriptions à ces cours peuvent se faire *jusqu'au 21 décembre 1969* sur une formule remise par le secrétariat de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Les intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires au secrétariat de l'EPFL, qui leur remettra une plaquette donnant une description plus complète des cours.